

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 terDOSSIER PEDAGOGIQUESECTION**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française ● (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal ○ (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jean LEFEVRE

Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de la section : (2)

AIDE - ELECTRICIEN



CODE (3)

2150 53 S10 S1

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Classement de la section :
 (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court

 (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur | | | |
|--|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Proposition de classement | (1) | Classement du Conseil supérieur | (1) |
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat d' aide électricien spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de la section : (3)

2150535A05A

7. Unités constitutives de la section :

| Intitulés (2) | Classement des U.F. (2) (5) | Code des U.F. (6) | Code du domaine de formation (4) | Unités déter- minantes (2) | Nombre de périodes (2) |
|---|-----------------------------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------------------|
| Electricité de l'aide électricien – niveau 1 | ESIT | 2150540A15A | 205 | | 240 |
| Electricité de l'aide électricien – niveau 2 | ESIT | 2150550A15A | 205 | X | 280 |
| Câblage des différents types d'interrupteurs | ESIT | 2150560A15A | 205 | X | 220 |
| Câblage des différents types de télérupteurs et minuteriers | ESIT | 2150570A15A | 205 | X | 80 |
| Epreuve intégrée de la section Aide - électricien | ESIQ | 2150530A25A | 205 | X | 20 |

| | |
|---|-----|
| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION | |
| A) nombre de périodes suivies par l'élève (2) | 840 |
| B) nombre de périodes professeur (2) | 830 |

V

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de 0 page(s) (2)

8. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 3 page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis Favorable

04 OCT. 1999

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM. PÉDAG.

14. 10. 99

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

Section: Aide - électricien

FINALITES DE LA SECTION :

1. Finalités générales

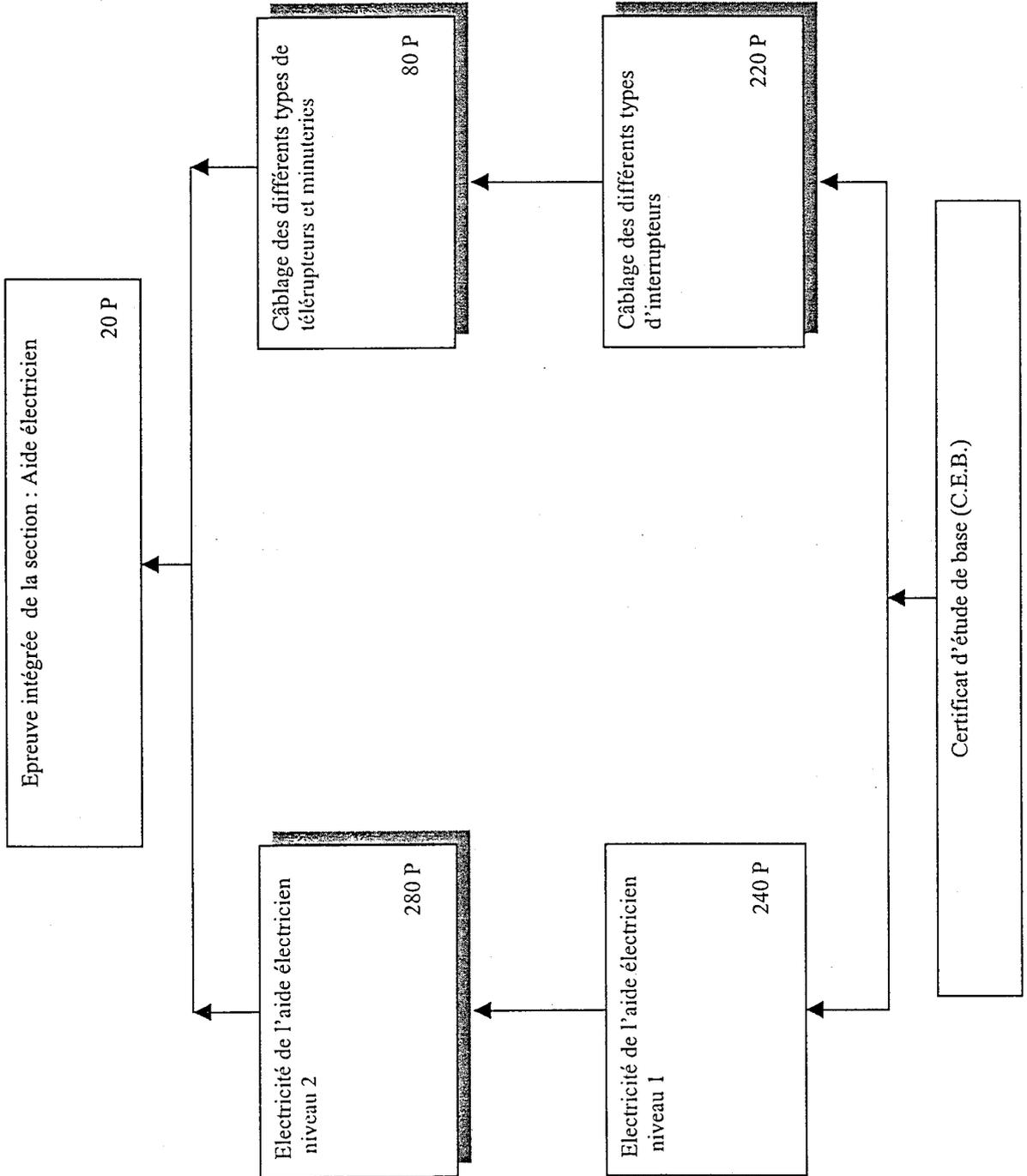
Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, cette section vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette section vise à rendre l'étudiant capable de réaliser, sous la conduite d'un responsable, des installations domestiques apparentes et/ou encastrées comportant des conducteurs, des interrupteurs, des télérupteurs et des minuteriers.

HAIDE ELECTRICIEN



**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1) PEINTURE D'ART
X UNITES DE FORMATION (1)**

«AIDE-ELECTRICIEN»

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

| Code régime I définitif | Code dom. form. | Intitulé régime I définitif | Code régime I provisoire | Code dom. form. | Intitulé régime I provisoire | Cirso | Code dom. form. | Intitulé régime 2 | Niveau | Type form. | Nbre périodes |
|-------------------------|-----------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------|------------------------------|-------|-----------------|-------------------|--------|------------|---------------|
| | | | | | Aide-électricien | | 205 | néant | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

S E C T I O N

U F

(1) l'un ou l'autre selon le cas

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jean LEFEVRE

Date et signature : (2) **31 AOUT 1999**

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
ELECTRICITE DE L'AIDE ELECTRICIEN NIVEAU 1

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------|
| CODE DE L'U.F. (3) | 2150 54 411 S1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 205 |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------|

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - Du degré : (1) transition (1) inférieur
 - (1) qualification (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|---|---|
| Code de l'unité de formation : (3) <i>E15054U11S1</i> | Code du domaine de formation : (4) 205 |
|---|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

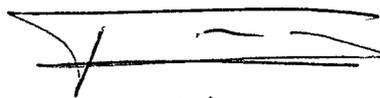
Horaire minimum :

| 1. Dénomination du (des) cours (2) | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6) | Nombre de périodes (2) |
|--|-----------------------------------|----------------|------------------------|
| Laboratoire d'électricité | CT | E | 64 |
| Technologie d'électricité | CT | J | 32 |
| Schémas électriques | CT | J | 32 |
| Travaux pratiques d'électricité et méthode | PP | C | 32 |
| Mathématiques appliquées à l'électricité | CT | B | 32 |
| | | | |
| 2. Part d'autonomie | | P | 48 |
| | | | |
| Total des périodes | | | 240 |

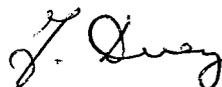
12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable



04 OCT. 1999



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PÉDAG.



14. 10. 99

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

L'unité de formation doit :

- initier l'étudiant aux lois fondamentales nécessaires pour la mise en œuvre des sept circuits de base des installations électriques réalisés avec des interrupteurs ;
- développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

En mathématique,

Savoir calculer

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
- connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- prendre une fraction d'un nombre.

En français

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matière.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

PROGRAMME

4.1. Laboratoire d'électricité

L'étudiant sera capable lors des travaux de laboratoire :

- d'exprimer la loi de principe du générateur et d'expliquer ce que l'on entend par chute de tension interne;
- d'expliquer sommairement la notion de différence de potentiel et de citer le symbole de la grandeur physique et son unité;
- d'expliquer sommairement la notion de courant électrique, d'expliquer la notion d'intensité de courant, de citer le symbole de la grandeur physique et son unité;
- d'expliquer la notion de densité de courant et de rechercher la section des conducteurs en fonction de l'intensité;
- d'expliquer la notion de résistance électrique, de citer le symbole de la grandeur physique et son unité;
- de citer et caractériser le conducteur le plus utilisé et 5 isolants utilisés dans l'électricité du bâtiment;
- de décrire le circuit électrique élémentaire et de restituer la notion de circuit ouvert et de circuit fermé;
- d'expliquer l'influence de la température sur la valeur ohmique de la résistance;
- d'expliquer la règle de la loi d'Ohm et de l'appliquer à des circuits simples;
- d'expliquer et d'exprimer la notion de puissance et de restituer le symbole de la grandeur physique et de son unité;
- d'expliquer et d'exprimer la notion de travail et d'énergie et de restituer le symbole de la grandeur physique et de son unité;
- d'effectuer sur des circuits électriques d'installations domestiques des mesures d'intensité, de tension, de résistances à l'aide d'appareils analogiques ou digitaux.

4.2. Technologie d'électricité

Ayant à sa disposition des catalogues et du matériel électrique d'installations domestiques, l'étudiant sera capable à l'occasion de l'étude des éléments suivants : fils et câbles électriques, tubes, goulottes, chemin de câbles, interrupteurs, boutons- poussoirs, prises de courant, matériel d'installation, mesures électriques :

- d'énumérer les principales caractéristiques technologiques ;
- de citer des exemples d'utilisation ;
- de vérifier la présence du label adéquat et la signification des indices de protection ;
- de décrire sommairement le principe de fonctionnement.

4.3. Schémas de circuits électriques

L'étudiant sera capable:

- à partir du schéma d'un circuit électrique, de reconnaître les différents types d'interrupteurs utilisés dans le bâtiment et d'en expliquer leur rôle ;
- d'établir le schéma de circuits électriques comprenant plusieurs types d'interrupteurs.

4.4. Travaux pratiques d'électricité et méthode

L'étudiant sera capable de réaliser (poser, fixer et raccorder) les différents circuits étudiés en schémas de circuits électriques et reprenant les différents types d'interrupteurs.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

4.5. Mathématiques appliquées à l'électricité

L'étudiant sera capable :

- de traiter des problèmes de grandeurs directement proportionnelles :
 - application de la règle de trois simple et directe ;
 - application aux problèmes de pourcentages ;
 - application aux problèmes d'échelles ;
 - application aux problèmes de proportions.
- de reconnaître et de différencier les solides et les figures planes classiques ; de calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ; de calculer l'aire et le volume de solides (parallélépipède rectangle, cylindre, sphère) ; de pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, d'angles (cas simples) ;
- d'utiliser le théorème de PYTHAGORE dans la recherche de dimensions ;
- de construire dans un plan donné, une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ; de mesurer et de construire un angle à l'aide d'un rapporteur ; d'utiliser les instruments (équerre à 45° et 90°, compas) pour des constructions géométriques simples, notamment les chemins de câbles ;

en utilisant la calculatrice avec pertinence, en utilisant correctement les instruments adéquats, sur bases de situation proches de la réalité professionnelle.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en présence de schémas de circuits électriques d'installations domestiques donnés, l'étudiant sera capable :

- d'identifier et différencier les types d'interrupteurs et le matériel de raccordement,
- d'expliquer le fonctionnement de l'ensemble et des éléments,
- d'appliquer des lois fondamentales à l'ensemble ou partie de schéma,
- de réaliser des mesures simples de tension et résistances,
- de vérifier la continuité du circuit.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de l'utilisation du vocabulaire technique adéquat.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 1

CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

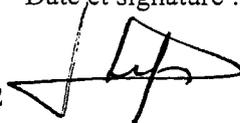
Identité du responsable pour le réseau : Jean LEFEVRE

Date et signature : (2)

31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ELECTRICITE DE L'AIDE ELECTRICIEN NIVEAU 2



| | | | |
|--------------------|----------------|----------------------------------|-----|
| CODE DE L'U.F. (3) | 2150 55 411 51 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 205 |
|--------------------|----------------|----------------------------------|-----|

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- Du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|---|---|
| Code de l'unité de formation : (3) <i>21505501151</i> | Code du domaine de formation : (4) 205 |
|---|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

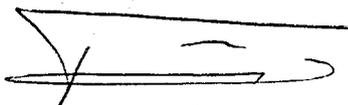
Horaire minimum :

| 1. Dénomination du (des) cours (2) | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6) | Nombre de périodes (2) |
|--|-----------------------------------|----------------|------------------------|
| Laboratoire d'électricité | CT | E | 128 |
| Technologie d'électricité | CT | J | 32 |
| Schémas de circuits électriques | CT | J | 32 |
| Travaux pratiques d'électricité et méthode | PP | C | 32 |
| 2. Part d'autonomie | | P | 56 |
| Total des périodes | | | 280 |

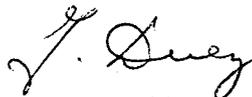
12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable



04 OCT. 1999



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM PERAG.

 14. 10. 99

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 2

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

L'unité de formation doit :

- initier l'étudiant aux lois fondamentales nécessaires pour la mise en œuvre de circuits simples d'une installation électrique domestique;
- développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité ;

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

En présence de schémas de circuits électriques d'installations domestiques donnés, l'étudiant sera capable :

- d'identifier et différencier les types d'interrupteurs et le matériel de raccordement,
- d'expliquer le fonctionnement de l'ensemble et des éléments,
- d'appliquer des lois fondamentales à l'ensemble ou partie de schéma,
- de réaliser des mesures simples de tension et résistances,
- de vérifier la continuité du circuit.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. : « Electricité de l'aide électricien niveau 1 », classée au niveau secondaire inférieur.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 2

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 2

PROGRAMME

4.1. Laboratoire d'électricité

L'étudiant sera capable :

- de calculer et mesurer la résistance équivalente de 2 ou 3 résistances en série;
- de calculer et mesurer la résistance équivalente de 2 ou 3 résistances en parallèle;
- de calculer et de mesurer la chute de tension dans les résistances et en ligne des circuits précédents;
- de calculer et de mesurer l'intensité du courant dans les différentes branches des circuits réalisés;
- d'expliquer et de montrer physiquement l'effet Joule;
- d'expliquer la notion de rendement.

4.2. Technologie d'électricité

En respectant le règlement général des installations électriques et ayant à sa disposition des catalogues et du matériel électrique, l'étudiant sera capable, à l'occasion de l'étude des éléments suivants : télérupteur, transformateur de sonnerie, contacteur jour/nuit, fusibles, disjoncteur magnéto-thermique, interrupteur différentiel, coffret de distribution, mise à la terre, détecteur de mouvement, résistance d'isolement, résistance de dispersion de terre :

- d'énumérer les principales caractéristiques technologiques ;
- de vérifier la présence du label adéquat et la signification des indices de protection ;
- de décrire le principe de fonctionnement et d'en expliquer le rôle.

4.3. Schémas de circuits électriques

L'étudiant sera capable :

- à partir du schéma d'un circuit électrique, d'identifier les éléments tels que: télérupteurs (unipolaire, bipolaire avec et sans voyant), minuterie d'escalier (avec ou sans voyant) et d'expliquer leur rôle;
- d'établir le schéma de circuits électriques comportant télérupteur(s) et/ou minuterie(s).

4.4. Travaux pratiques d'électricité et méthode

L'étudiant sera capable de réaliser les différents circuits étudiés dans le cadre du cours de « Schémas de circuits électriques » et reprenant les différents types de télérupteurs (unipolaire, bipolaire avec et sans voyant) et minuterie d'escalier (avec ou sans voyant).

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 2

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en présence de schémas comprenant des interrupteurs et des appareils de commandes (télérupteurs, minuteriers), l'étudiant sera capable :

- d'en expliquer le fonctionnement ;
- d'appliquer des lois fondamentales à l'ensemble ou partie de schémas ;
- de proposer des modifications permettant de répondre à une contrainte supplémentaire.
- de réaliser des mesures de tension, de résistances ;
- de réaliser des mesures d'isolement et de résistance de dispersion de terre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'utilisation correcte du vocabulaire technique adéquat ;
- de la pertinence des modifications proposées.

U.F. Electricité de l'aide électricien niveau 2

CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jean LEFEVRE

Date et signature : (2)

31 AOÛT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**CABLAGE DES DIFFÉRENTS TYPES D'INTERRUPTEURS**

| | | | |
|-----------------------|---------------|-------------------------------------|-----|
| CODE DE L'U.F. (3) | 215056 411 S1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 205 |
|-----------------------|---------------|-------------------------------------|-----|

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 Du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|---|---|
| Code de l'unité de formation : (3) 21505601151 | Code du domaine de formation : (4) 205 |
|---|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

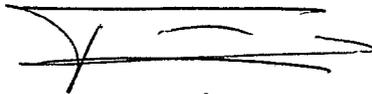
Horaire minimum :

| 1. Dénomination du (des) cours (2) | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6) | Nombre de périodes (2) |
|--|-----------------------------------|----------------|------------------------|
| Travaux pratiques d'électricité et méthode | PP | C | 176 |
| 2. Part d'autonomie | | P | 44 |
| Total des périodes | | | 220 |

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable



04 OCT. 1999

J. Drey

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

[Signature] 14. 10. 99

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

U.F. Câblage des différents types d'interrupteurs

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant de :

- mettre en œuvre les différents types d'interrupteurs rencontrés dans les circuits d'une installation électrique domestique;
- développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité.

U.F. Câblage des différents types d'interrupteurs

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

En mathématique,

Savoir calculer

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
- connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- prendre une fraction d'un nombre.

En français

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matière.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base.

U.F. Câblage des différents types d'interrupteurs

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas organiser de groupe comportant plus d'un étudiant par poste de travail.

U.F. Câblage des différents types d'interrupteurs

PROGRAMME

4. Travaux pratique d'électricité et méthode

En respectant les consignes de sécurité, l'étudiant sera capable :

- d'utiliser un pied à coulisse ;
- de tracer un niveau ;
- d'utiliser une foreuse avec la mèche adéquate (dimension, matériaux) ;
- d'utiliser une disqueuse ;
- d'affûter une mèche ;
- de tarauder ;
- de plier correctement un plat ;
- de fixer dans un endroit déterminé un boîtier sur un support métallique (pour différentes épaisseurs), à l'aide de vis métriques et/ou parker
- de reproduire le schéma de principe et le schéma de câblage ;
- de choisir le matériel adéquat dans un stock;
- dans une installation de type apparent ,de câbler les différents types d'interrupteurs utilisés dans le bâtiment, à savoir unipolaire, bipolaire, double allumage, deux directions, inverseur, double deux directions.

U.F. Câblage des différents types d'interrupteurs

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable pour chaque type d'interrupteur utilisé dans un circuit électrique d'une installation domestique:

- de reproduire le schéma de principe et le schéma de câblage ;
- de choisir le matériel adéquat dans un stock ;
- de réaliser le montage sur panneau.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de l'esthétique et de la rapidité d'exécution.

U.F. Câblage des différents types d'interrupteurs

CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

| | |
|---|---|
| Code de l'unité de formation : (3) <i>215037U11SA</i> | Code du domaine de formation : (4) 205 |
|---|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. Dénomination du (des) cours (2) | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6) | Nombre de périodes (2) |
|--|-----------------------------------|----------------|------------------------|
| Travaux pratiques d'électricité et méthode | PP | C | 64 |
| 2. Part d'autonomie | | P | 16 |
| Total des périodes | | | 80 |

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable

04 OCT. 1999

[Signature]

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] 14. no. 99

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

U.F. Câblage des différents types de télérupteurs et minuteriers

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

L'étudiant sera capable de mettre en œuvre des circuits électriques d'une installation domestique, comprenant des modules de commande (télérupteurs et minuteriers).

U.F. Câblage des différents types de télerupteurs et minuteriers

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

L'étudiant sera capable pour chaque type d'interrupteur utilisé dans un circuit électrique d'une installation domestique:

- de reproduire le schéma de principe et le schéma de câblage ;
- de choisir le matériel adéquat dans un stock ;
- de réaliser le montage sur panneau.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F :« Câblage des différents type d'interrupteurs », classée au niveau secondaire inférieur.

U.F. Câblage des différents types de télérupteurs et minuteriers

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas organiser de groupe comportant plus d'un étudiant par poste de travail.

U.F. Câblage des différents types de télérupteurs et minuteriers

PROGRAMME

Travaux pratique d'électricité et méthode

En respectant les consignes de sécurité et le RGIE, l'étudiant sera capable, pour des installations de type encastré ou semi - étanche :

- de reproduire le schéma de principe et le schéma de câblage ;
- de choisir le matériel adéquat dans un stock ;
- de câbler les différents types de télérupteurs avec ou sans voyant, unipolaire, bipolaire, 220 V ou 24 V ;
- de câbler les minuteriers avec ou sans voyant ;
- de mesurer des tensions ;
- de vérifier la continuité du circuit.

U.F. Câblage des différents types de télérupteurs et minuteriers

CAPACITES TERMINALES

Pour chaque type de télérupteurs et de minuteriers utilisés , l'étudiant sera capable

- de reproduire le schéma de principe et le schéma de câblage ;
- de choisir le matériel adéquat dans un stock ;
- de réaliser le montage sur panneau ;
- d'effectuer des mesures de tension et de continuité.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la rapidité d'exécution et du soin apporté aux connexions.

U.F. Câblage des différents types de télérupteurs et minuteriers

CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jean LEFEVRE

Date et signature : (2) **31 AOUT 1999**

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : AIDE-ELECTRICIEN

| | | | |
|--------------------|--------------------|----------------------------------|------------|
| CODE DE L'U.F. (3) | <i>215053412S1</i> | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 205 |
|--------------------|--------------------|----------------------------------|------------|

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|---|---|
| Code de l'unité de formation : (3) 81505301251 | Code du domaine de formation : (4) 205 |
|---|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : (2) **20** périodes

Code U
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

| <u>Dénomination des cours</u> | <u>Classement</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> | |
|---|-------------------|---------------|---------------------------|---------------------------------|
| | | | - par étudiant (1) | - par groupe d'étudiants (2) |
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section | CT | I | | 8 |
| Epreuve intégrée de la section | PP | O | | 2 |

Total des périodes : 10

✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable

04 OCT. 1999

J. Drey

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] 14.10.99

Date :

Signature :

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités déterminantes de la section: "aide - électricien".

Aide-électricien
U.F. Epreuve intégrée

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'EPREUVE INTEGREE – pour les étudiants

Au départ des schémas électriques effectués aux cours de dessin des différentes UF de la section l'étudiant sera capable:

- de réaliser un livret des schémas électriques (principe, câblage, unifilaire, et liste du matériel nécessaire):
 - des montages de base des 7 types d'interrupteurs;
 - des 7 montages de base des télérupteurs (unipolaire, bipolaire, avec voyant permanent, avec voyant témoin de fonctionnement);
 - des 3 montages de base des minuteriers (voyant permanent, voyant nocturne, voyant de fonctionnement);
- d'expliquer la différence entre les différents types de schémas (principe, câblage et unifilaire);
- de justifier l'utilisation des différents types de circuits simples de base;
- d'expliquer le rôle des dispositifs de protection de base (fusibles, disjoncteurs, interrupteur différentiel et mise à la terre);
- d'expliquer sur un panneau, simulant une des installations simples reprise dans le livret, la manière de vérifier la continuité d'un circuit;
- de raccorder sur un panneau prémonté une des installations simples reprise au livret et choisie aléatoirement.

PROGRAMME DE L'EPREUVE INTEGREE – pour les chargés de cours

La préparation de l'épreuve intégrée se fera sous la conduite d'un chargé de cours.

L'enseignant sera chargé de:

- d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée;
- de vérifier l'exactitude des schémas utilisés par l'étudiant et d'y apporter les remédiations nécessaires;
- de conseiller l'étudiant dans la préparation de la présentation de l'épreuve;
- de vérifier succinctement les connaissances de l'étudiant pour le guider dans sa préparation.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant sera capable de:

- présenter son livret exempt d'erreurs de câblage;
- de raccorder sur un panneau prémonté au moins un montage de base des installations simples réalisées avec un ou plusieurs interrupteurs et au moins un montage de base des installations simples réalisées avec télérupteur ou minuterie;
- vérifier la continuité d'un circuit.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le respect du vocabulaire utilisé;
- le respect du temps alloué;
- le soin apporté à la réalisation du livret.

Aide-électricien
U.F. Epreuve intégrée

CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.